



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Conseil du 31 janvier 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Approbation du 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 25 janvier 2022.

**PRESENTS :** BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
PELLEGGRI Leslie	à	SAVELLI Pierre
BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

**ABSENTS :**

CALLIER Jeanne, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 14**

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5,L.5211-17,L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6, applicable à compter du 31 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2011 approuvant le Programme Local de l'Habitat pour la période 2009-2014 prorogé jusqu'en décembre 2019 après avis favorable du Préfet ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 février 2015 approuvant le lancement de la Procédure d'élaboration du 2<sup>ème</sup> PLH de la CAB ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020 approuvant le 1<sup>er</sup> arrêt du PLH ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 approuvant le 2<sup>ème</sup> arrêt du PLH ;

Considérant l'envoi le 7 octobre 2021 à M. le Préfet de la Haute-Corse pour avis sous 2 mois du CRHH ;

Considérant l'avis favorable du CRHH en date du 22 novembre 2021 ;

Considérant les règles de quorum applicables durant la période d'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**OBJET : Approbation du 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

**APPROUVE (A la majorité)  
Contres : MM. Morganti, De Casalta, Zuccarelli. Mme Salge**

Le 2<sup>ème</sup> PLH de la Communauté d'Agglomération de Bastia 2020-2032, ci-annexé ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
LOUIS POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 10 FEV. 2022  
et publication ou notification  
du 10 FEV. 2022  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI